

Coupes 2019

LA FORÊT DOMANIALE DE VERSAILLES



Grande de 1037 hectares, la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale.

Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine.

Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.

Elle est gérée par l'Office national des forêts avec comme principaux objectifs de conserver l'identité des paysages et d'accueillir le public grâce à un réseau d'allées, en bordure des plans d'eau et des mares.

Le rajeunissement des arbres est également un enjeu pris en compte dans la gestion de cette forêt. Des exploitations sont programmées chaque année afin de rajeunir, renouveler et éclaircir les peuplements.

L'ONF sécurise la forêt de Versailles

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028.

Aujourd'hui l'ONF, prévoit des coupes de sécurité aux abords des chemins les plus fréquentés de la forêt afin d'assurer la sécurité des usagers.

Les arbres dépérissants et dangereux en bordure de routes et aux abords de chemins balisés vont être coupés.

Grâce à l'expertise des techniciens forestiers territoriaux de la forêt de Versailles, le dépérissement d'un grand nombre d'arbres a été identifié.

Le massif de la forêt de Versailles est peuplé majoritairement de **chênes et de châtaigniers**, les coupes de sécurisation vont concerner majoritairement ces deux essences.

En effet, plusieurs maladies touchent les forêts d'Ile-de-France, notamment **la maladie de l'encre** qui cible uniquement les **châtaigniers**. Les **chênes** identifiés sont quant à eux particulièrement âgés et **leur dépérissement fait partie du cycle naturel de la vie d'un arbre**.

Ces arbres dépérissants représentent un **danger sérieux** pour les promeneurs et usagers des forêts. Les risques de chablis (déracinement) et de chutes de branches seront évités grâce à **ces coupes de sécurité** diminuant ainsi les dangers pour les promeneurs.

Coupes 2019

*L'aménagement forestier

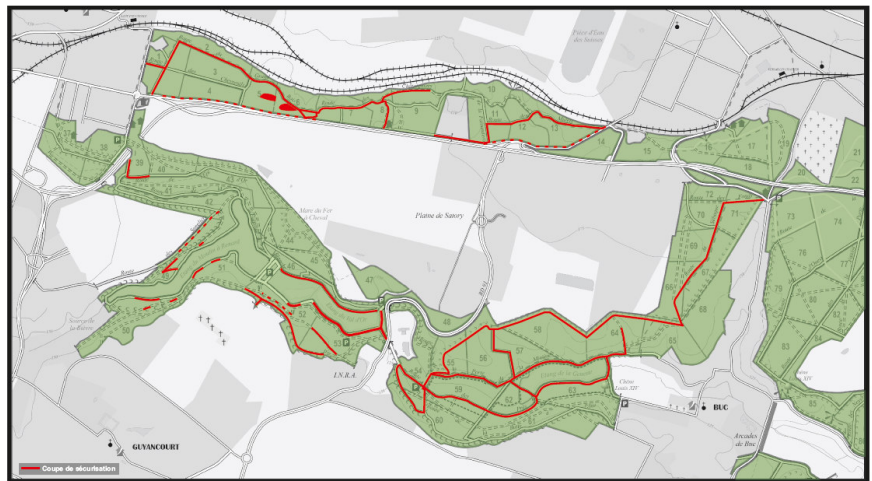
Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans.

Après avoir fait l'état des lieux, il fixe les objectifs à court et à long terme et prescrit les actions à réaliser.

Il indique la programmation des coupes et des travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.



Utilisation du bois

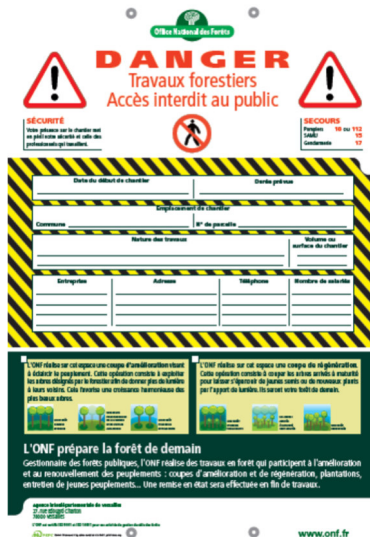
Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes...

Que se passera t-il après en forêt ?

Les résanants (branchages laissés volontairement sur place) constitueront l'humus qui va enrichir les sols.

Ces coupes débuteront à la mi-juillet



- Ces coupes seront réalisées par l'ONF en bois façonné : l'ONF prend la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux.

- Vendus par l'ONF à des transformateurs, les bois seront stockés en bordure de chemins forestiers puis évacués.

- Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.
Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.

Coupes 2019

La maladie de l'encre

Elle fait son apparition en 1871 dans les Cévennes et endommage les châtaigneraies.

Il s'agit d'un micro-organisme appelé *Phytophthora* qui attaque le système racinaire des châtaigniers.

On constate un développement de cette maladie en Île-de-France, notamment dû aux hivers doux, aux printemps pluvieux, favorables à la prolifération de ce champignon qui se propage plus facilement dans l'eau.

Les arbres touchés se caractérisent par des feuilles jaunâtres et petites, un dessèchement des rameaux, des fructifications de petite taille puis un dépérissement général.

Il n'y a pas de traitement pour lutter contre cette maladie.



Image de châtaigniers atteints de la maladie de l'encre

Ces travaux vont engendrer temporairement un certain nombre de désagréments pour les usagers

- Les chemins en travaux seront interdits au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis il sera stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.
- Suite à la coupe, le paysage sera modifié.

L'ONF ENTRETIENT LA FORÊT 

RÉALISATION D'UNE COUPE DE SÉCURISATION

Au fil des années, les tempêtes, les sécheresses et la vieillesse affaiblissent les arbres qui dépérissent. La chute des branches mortes ou des troncs secs constitue alors un danger dans les parties de la forêt fréquentées par le public. C'est pourquoi sur ces secteurs, l'ONF entretient les arbres dangereux. En dehors des zones fréquentées, des arbres morts sont conservés, y compris tombés au sol, car ils servent d'habitat et de nourriture à de nombreuses espèces animales et végétales.



Une forêt entretenue est une forêt moins sensible aux incendies

CES TRAVAUX PEUVENT ENGENDRER TEMPORAIREMENT QUELQUES DÉSAGRÈMENTS

-  ACCÈS INTERDIT
-  CIRCULATION D'ENGINS
-  STOCKAGE DE BOIS

En réalisant ces récoltes de sécurisation, l'ONF prépare l'accueil des usagers en forêt et valorise un matériau écologique : **LE BOIS**
Celui-ci alimente une filière de transformation créatrice d'emplois : bûcherons, transporteurs, scieurs, constructeurs, fabricants de meubles, papeterie, énergie (bois bûche et biomasse)...

 ONF - 100 ans d'expertise scientifique et technique

Plan des coupes – Forêt domaniale de Versailles

